

€432 millions de l'UE pour le Programme Indicatif National du Burundi

@rib News, 02/07/2014 COMMISSION EUROPÉENNE Bruxelles, 26 Juin 2014 Le Commissaire au Développement, Andris Piebalgs, et le ministre des finances de la République du Burundi, Tabu Abdallah Manirakiza, signent le Programme Indicatif National pour le Burundi. Le Commissaire européen au Développement, Andris Piebalgs, et le ministre des finances et de la planification du Développement Économique de la République du Burundi M. Tabu Abdallah Manirakiza, en présence du deuxième Vice-Président de la République, Gervais Rufyikiri, ont signé aujourd'hui le Programme Indicatif National du Burundi pour un montant de 432 000 000 au titre du 11^{ème} Fonds européen de Développement. Quatre secteurs de concentration sont identifiés : le Développement rural durable pour la nutrition, la santé, la consolidation de l'État de droit et la sortie de la fragilité, et enfin l'Énergie. L'Union européenne répond ainsi aux engagements pris mutuellement avec le gouvernement lors de la Conférence de Genève des partenaires du Développement du Burundi en octobre 2012.

Saluant la signature du Programme Indicatif National, le Commissaire Piebalgs a déclaré : « Ce programme est surtout ciblé sur les citoyens. Dans un contexte économique, social et politique fragile, notre objectif principal est d'aider la mise en œuvre de politiques et de stratégies de développement qui répondent aux besoins des burundais. Avec nos actions dans les quatre secteurs identifiés, nous voulons contribuer à réduire durablement l'insécurité alimentaire et la sous-nutrition, à améliorer l'accès et la qualité des services de base en matière de santé, à renforcer la gouvernance démocratique et économique, et à faciliter l'accès des sources d'énergie durables permettant la rationalisation de la consommation d'énergie. L'UE est fière d'avoir contribué aux avancées réalisées par le peuple burundais, tant en matière de lutte contre la pauvreté que de consolidation de la paix. Mais il reste un travail important à faire pour que le programme ambitieux convenu ensemble atteigne ses objectifs. » Pour l'UE, l'appui du Burundi aux opérations de maintien de paix en Somalie et en République Centrafricaine démontre l'importance de son rôle dans la stabilité en Afrique. Néanmoins, d'autres mesures appropriées doivent être mises en œuvre par les autorités du pays tant dans le domaine de la gestion économique que politique. Ainsi, dans la perspective de l'appui de l'Union européenne aux prochaines élections en 2015, des initiatives doivent être prises pour assurer un environnement apaisé et un processus électoral inclusif garantissant les libertés politiques et publiques à tous les participants. L'UE souligne cet égard l'importance cruciale du respect des droits de l'homme, de l'application d'une justice équitable et de la consolidation de l'État de droit, éléments importants non seulement pour le maintien de la paix sociale mais aussi pour attirer les investissements et favoriser le développement économique du pays. Le Programme Indicatif National sera dans cette optique complété par des mesures visant à renforcer la société civile au Burundi, pour répondre aux attentes concrètes des citoyens. L'engagement de l'UE dans la Région des Grands Lacs s'inscrit tout naturellement dans le cadre des engagements pris par les pays de la Région dans l'Accord cadre de Paix, de Sécurité et de Stabilité en République démocratique du Congo et dans la Région des Grand Lacs. Contexte Le Burundi est un Etat fragile, dont le développement économique est handicapé par une forte pression démographique, une densité de la population parmi les plus élevées d'Afrique et un retard de développement accumulé au cours des années de guerre civile (1993-2005). Le PIB par habitant est d'environ 288 USD (2013, Banque mondiale) et plus des deux tiers de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté. L'économie burundaise est fortement dépendante d'un secteur agricole peu performant et souffre d'un déficit important en énergie électrique qui entrave le développement du secteur privé. La mobilisation des ressources internes est renforcée, mais les besoins de financement pour la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II) sont très importants et la dépense publique reste fortement dépendante de ressources extérieures. Le Programme Indicatif National a été préparé dans le cadre du processus de programmation conjointe engagé par les Etats membres et les services de l'Union européenne présents au Burundi. Il comprend 4 secteurs de concentration. En effet, étant un Etat fragile, la consolidation de l'État de droit et la sortie de la fragilité constituent un préalable au développement, en particulier dans les autres 3 secteurs de concentration identifiés. L'énergie, nouveau secteur, est considérée comme essentielle pour une relance économique du pays où moins de 5% des ménages ont accès à l'électricité. L'allocation indicative pour le Burundi sera de 432 millions. La répartition se fait de la façon suivante : Secteur 1: Appui au Développement rural durable pour la nutrition - 80 Mio EUR ; 18,5% Secteur 2: Santé - 87 Mio EUR ; 20,1% Secteur 3: Consolidation de l'État de droit et sortie de la fragilité - 143 Mio EUR ; 33,1% Secteur 4: Énergie - 105 Mio EUR ; 24,3% Appui à la Société Civile - 7 Mio EUR ; 1,62% Mesures d'appui - 10 Mio EUR ; 2,32% Total - 432 Mio EUR 100%